

L'ENVIRONNEMENT

LES CENTRES DE TOXICOLOGIE—LEURS BESOINS FINANCIERS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, les dommages subis par l'environnement sont l'une des plus graves menaces qui pèsent sur notre santé et notre sécurité. Nous avons un besoin urgent d'un programme national de surveillance et d'information couvrant les effets des produits toxiques sur notre environnement.

Le Conseil national de recherches a demandé l'établissement de centres canadiens de toxicologie à Laval, Toronto, Guelph et Saskatoon. Ces centres auront pour fonction d'évaluer les dommages causés à l'environnement par des contaminants comme les déchets industriels, les pesticides et les matières radioactives. Ils renseigneront aussi le public sur les effets de l'exposition à divers produits toxiques et effectueront des recherches pour trouver des solutions à ces problèmes.

Le centre de toxicologie de l'Université de la Saskatchewan, dans ma circonscription, est en construction. On ne peut terminer cette installation vitale sans l'aide du gouvernement fédéral. Cependant, la réduction des fonds consacrés à la toxicologie, annoncée en novembre 1984, compromet l'avenir du centre de toxicologie de Saskatoon et de tous les autres centres du Canada.

J'approuve entièrement la réduction du déficit et la limitation des dépenses du gouvernement mais si, pour réduire le déficit, il faut menacer l'environnement, je dois inciter le gouvernement à repenser ses compressions budgétaires.

* * *

[Français]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA DETTE DES PROVINCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) nous faisait parvenir un communiqué nous annonçant des changements au Régime de pensions du Canada. Malheureusement, le ministre nous annonçait des hausses de cotisations auprès des employés et des employeurs et n'apportait pas d'amélioration au niveau des prestations. De plus, le gouvernement n'annonce aucune modification au niveau des paiements ou de la dette que les provinces ont à l'égard du Régime de pensions du Canada. Les provinces doivent près de 30 milliards de dollars au fonds de ce régime: la province d'Ontario: 15 milliards de dollars et la province de Québec: 115 millions de dollars.

Monsieur le Président, j'ose espérer qu'avant d'adopter cette loi tous les députés de cette Chambre s'assureront que le Régime de pensions du Canada sera modifié de façon à améliorer le Régime de pensions des employés et non permettre aux provinces de vivre au détriment des employés du Canada.

Article 21 du Règlement

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA SITUATION DE CERTAINS TRAVAILLEURS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour défendre les intérêts des travailleurs de ma région. De par la proximité de ma circonscription de l'Ontario, des centaines de travailleurs, surtout forestiers et résidant au Québec, exercent leur métier dans la province voisine et beaucoup d'entre eux sont devenus malheureusement, au fil des ans, des accidentés du travail, souvent handicapés pour le reste de leur vie. Ils deviennent donc tout à fait dépendants et à la merci des décisions rendues par la Commission des accidents du travail de l'Ontario.

Monsieur le Président, ces travailleurs ont le sentiment d'être traités de façon inhumaine, comme des citoyens de seconde classe. Très souvent leurs dossiers et la communication avec cette Commission ne se fait qu'en anglais et les décisions sont insatisfaisantes.

Monsieur le Président, au nom de ces travailleurs démunis et sans ressource, j'exhorte le ministre du Travail de l'Ontario à traiter avec plus de dignité et de justice ces personnes qui ont sacrifié une partie de leur vie, de leur santé en Ontario et qui réclament le droit légitime d'être considérées comme des citoyens à part entière de ce pays. Et à ces travailleurs, je dis qu'ils pourront toujours compter sur leur député pour représenter leurs intérêts.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA MENACE QUI PÈSE SUR LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE VERS LES ÉTATS-UNIS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, dans une lettre que je lui ai envoyée le 23 novembre 1985, j'ai prié le premier ministre (M. Mulroney) de ne pas hésiter à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger notre industrie du bois d'oeuvre contre toute action du Congrès américain. J'ai reçu un simple accusé de réception en guise de réponse.

Il semble bien qu'au lieu d'agir, le premier ministre ait tout misé sur ses rapports personnels avec le président des États-Unis. Ce coup de dé ne nous a pas réussi, de toute évidence.

Plus de mille emplois sont en jeu à Kenora—Rainy River. La *McKenzie Forest Products*, à Hudson, écoule entre 90 et 95 p. 100 de sa production aux États-Unis et la *Great Lakes Forest Products*, à Dryden, 95 p. 100. Quant à *Boise Cascade Stud Mill*, à Kenora, 75 p. 100 de ses produits s'en vont vers le Sud. Les droits compensateurs imposés actuellement sur les produits forestiers aux États-Unis vont nous coûter plus d'emplois dans l'industrie du bois que tous les incendies de forêt qui font rage actuellement dans le nord-ouest de l'Ontario. Le gouvernement doit entreprendre une campagne d'informations aux États-Unis pour défendre notre cause directement auprès du peuple américain. Pourquoi le premier ministre ne décroche-t-il pas le récepteur maintenant pour . . .